



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sang

Question écrite n° 9294

Texte de la question

M. Gautier Audinot appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur les inquiétudes de la Fédération française des donneurs de sang bénévoles concernant les dangers d'une banalisation du geste du don bénévole, risquant de mener à une éventuelle commercialisation lucrative des produits de santé issus du corps humain. Il lui demande quelles dispositions éventuelles il compte prendre afin d'assurer le respect de l'originalité du corps humain, dans un souci d'éthique.

Texte de la réponse

Les principes éthiques de l'anonymat et du bénévolat du don du sang sont présents dans la loi fondatrice de la transfusion sanguine de 1952. Ils ont été réaffirmés et consolidés comme principes fondateurs de la réforme du 4 janvier 1993. Ils sont également inscrits dans une résolution du Parlement européen, dans la recommandation du conseil des ministres de l'Union européenne et dans celles du Conseil de l'Europe. L'élaboration progressive des normes européennes dans le secteur de la transfusion sanguine a fourni l'occasion à la France de contribuer à la promotion de ces valeurs. Le bénévolat et l'absence de profit commercial garantissent, en effet, la non-commercialisation des produits issus du corps humain. Au-delà de ces principes, l'engagement et le volontariat, qu'illustrent particulièrement les associations de donneurs de sang bénévoles, inscrivent le don du sang dans une démarche citoyenne et de solidarité nationale à laquelle le Gouvernement est particulièrement attaché. La création de l'Etablissement français du sang (EFS), le 1er janvier 2000, qui a unifié le service public de la transfusion sanguine dans une même structure, permet de renforcer la cohérence et la dynamique des actions en faveur de la promotion du don du sang et des valeurs qui lui sont attachées. C'est en effet l'EFS qui est désormais chargé de cette mission, dans le respect des spécificités des établissements régionaux et en coopération avec la Fédération nationale et les associations locales de donneurs de sang bénévoles.

Données clés

Auteur : [M. Gautier Audinot](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9294

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé et handicapés

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 janvier 1998, page 401

Réponse publiée le : 3 juillet 2000, page 4039